

Journée d'échange des animateurs « lutte contre les pollutions diffuses »



Préparation du 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (2019-2024)

16 janvier 2018

Rencontre
des animateurs
« lutte contre les pollutions diffuses »
(Moulins-les-Metz)




Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Éléments d'actualité budgétaire

Prélèvements ou pertes de recettes (en M€/an)	Contribution EP biodiversité (AFB, ONCFS...)	Contribution exceptionnelle	Plafond mordant sur les redevances	Total
2017	9	14	0	23
Maquette 2018 du 10 ^{ème} programme	9	0	0	9
PLF 2018	22	16 à 17	0	40
Base pour le 11 ^{ème} Programme	23	0 ?	10 ?	33 ?

Auxquels s'ajoutent une réduction d'effectifs (encore non tranché mais pas d'amélioration possible)



Conséquences

Une baisse significative des moyens qui nécessite de :

- 1/ cibler les actions prioritaires garantissant un résultat pérenne sur la ressource en eau,
- 2/ faire des choix en termes de simplification d'intervention ou de sélection d'actions moins efficaces.



La qualité des eaux du bassin / aux nitrates

✓ en eaux superficielles :

16 points de surveillance (sur un total de 451) dépassent le seuil du bon état écologique de 50 mg/l en 2016 contre 13 points de mesures en 2015.

Problème du pas de temps des analyses (1 par mois) qui ne permet pas toujours de réaliser les mesures nécessaires.

**pas de dégradation, ni d'amélioration
=> stagnation de la qualité des eaux
du bassin**

de 933) ont dépassé ce seuil en 2015.

Concentration en nitrates dans les eaux souterraines en RM en 2015 (percentile 90)



La qualité des eaux du bassin en 2016 / aux pesticides

✓ en eaux superficielles :

Molécule	Ventes en 2015	Tendance des ventes (2010-2015)	Cours d'eau en mauvais état (% des points de suivi, période
----------	----------------	---------------------------------	---

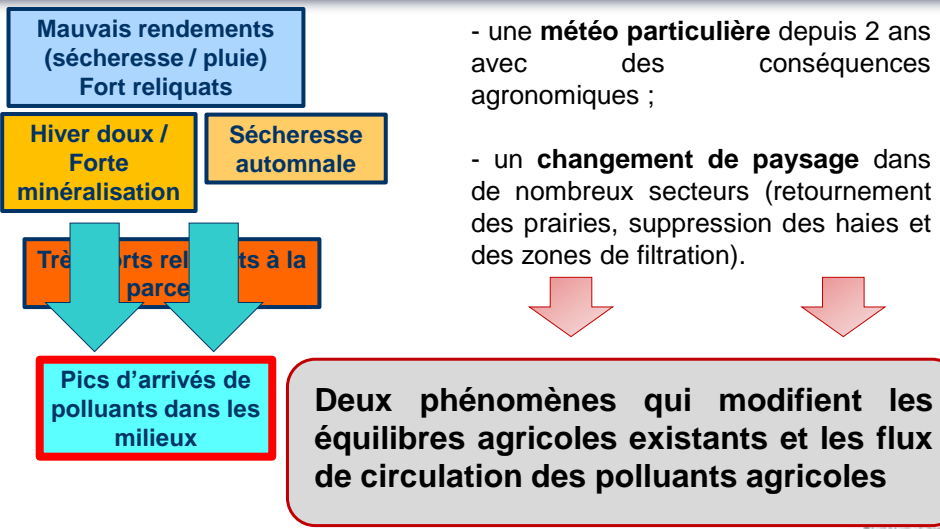
pas d'amélioration globale de la qualité des eaux du bassin et des indices de problèmes qui peuvent venir

✓ en eaux souterraines : **importante présence des produits de dégradation**

- en Lorraine, métabolite du métazachlore (désherbant colza)
- en Alsace, métabolite du métolachlore (désherbant maïs)



Un contexte qui évolue...



Cas du bassin versant du Rupt de Mad (54/55)

- plus de 20 années d'actions agricoles « classiques »

- ⇒ avec des **moyens financiers conséquents** (près de 5,5 millions d'€ consacrés au MAE)
- ⇒ qui ont permis **d'améliorer les pratiques** mais qui restent **sur des systèmes non robustes dans le temps**



- ✓ pics exceptionnels en nitrates (> 100 mg/l) et pesticides en automne 2016,
- ✓ amélioration des pratiques insuffisante pour compenser l'impact du changement de paysage et du dérèglement climatique,
- ✓ besoin de s'orienter vers des systèmes résistants aux phénomènes climatiques particuliers, allant au-delà de l'amélioration des pratiques.

- **nouvelle démarche proposée** autour de **l'herbe et de l'agriculture biologique** via le démarrage d'une réflexion sur les filières et sur la valorisation locale.



Perspectives

- Nécessité de prendre en compte notamment dans les actions de reconquête des captages, **les facteurs à risque de dégradation des ressources en eau** liés à l'évolution du contexte,
- Nécessité de **faire converger l'ensemble des outils disponibles** :
 - ✓ les outils réglementaires,
 - ✓ les outils économiques,
 - ✓ les outils volontaires.



pour aboutir à la mise en œuvre de pratiques agricoles pérennes




Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Préparation du 11ième programme


Quelles cibles ?

Les territoires à enjeux
« pollutions diffuses »




Concerne 70 % de la surface du bassin

Des secteurs prioritaires : captages à reconquérir ou à préserver
BV contaminés pesticides



Concerne 331 captages SDAGE dégradés

Accompagnement de toutes les communes volontaires vers le zéro pesticide



Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Préparation du 11ième programme

Quelles actions dans les zones à enjeux pollutions diffuses ?

Amélioration des pratiques sans garantie de pérennité

Investissements

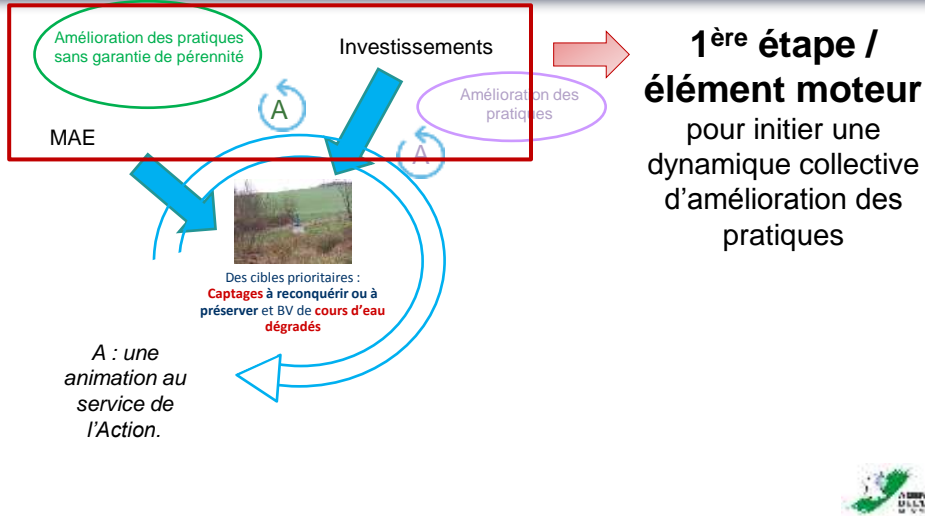

MAE

Des cibles prioritaires : Captages à reconquérir ou à préserver et BV de cours d'eau dégradés

A : une animation au service de l'Action.

1^{ère} étape / élément moteur

pour initier une dynamique collective d'amélioration des pratiques

Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

**Des systèmes plus robustes et plus résilients...Des résultats obtenus en travaillant pour faire progresser les pratiques:
« La bonne dose au bon moment ».**

Amélioration des pratiques

Sécurisation

Zéro pesticide

Zone « tampon »

AGRICULTURE DULLEAU

**Des systèmes plus robustes et plus résilients...Des démarches plus ambitieuses de modification des systèmes – et de positionnement des cultures à bas niveau d'impact (herbe, bio, cultures sans intrant (miscanthus...)...) permettant de compléter la première stratégie :
« La bonne culture au bon endroit ».**

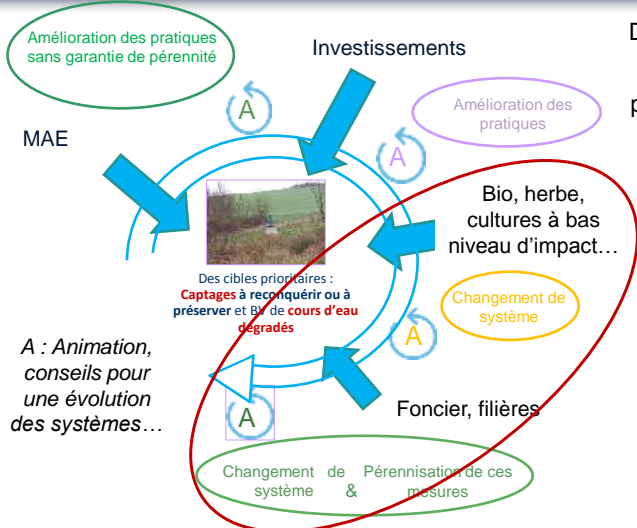
Modification des systèmes sur les zones à enjeux

Assolements / cultures à bas niveau d'impacts (herbe, « bio », sans intrants...).

Une attention particulière sur le soutien de l'élevage à l'herbe.

AGRICULTURE DULLEAU

Quelles actions dans les zones prioritaires (captages, BV dégradés...)?

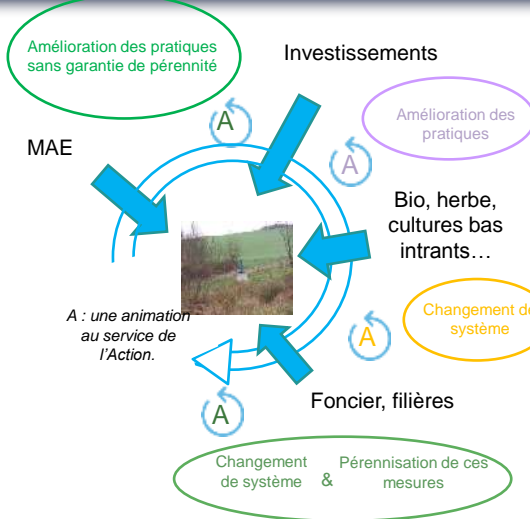


Dans beaucoup de cas :
Modifications de pratiques et effets sur le milieu ne sont pas à la hauteur des enjeux...

Passer de la bonne dose au bon endroit à la bonne culture au bon endroit



Quelles actions dans les zones prioritaires (captages, BV dégradés...)?



Le levier foncier

- en lien avec les agriculteurs du secteur,
 - reste en exploitation agricole.
- divers outils à exploiter : achat, échanges, transmission...**



Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Préparation du 11ième programme

Quelles actions dans les zones prioritaires (captages, BV dégradés...)?

Les filières

Trouver des actions à un **niveau d'intervention** ces sites

Les types d'actions à respecter

- Remise en état
- « bio »;
- Autres cultures (miscanthus)

Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2018

Le projet de cet appel à manifestations d'intérêt est d'accompagner des projets ayant trait au développement de filières saines et à bas intrants d'intrants.

« soutien au changement de systèmes agricoles avec mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire »

« création ou renouvellement de filières de production saines et à bas intrants d'intrants, en prenant en compte les contraintes et les enjeux de développement de la production »

« développement d'une chaîne de services ou d'un label "services d'accompagnement" permettant la valorisation économique des produits agricoles livrables sans engrais "non" de synthèse »

Grand Est, APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2018, MAE, Eau, APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2018

Actions à bas intrants pour localiser l'eau

Capacité sur la ressource

Annuité des actions

Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Préparation du 11ième programme

Quelles actions dans les zones prioritaires (captages, BV dégradés...)?

L'implication des collectivités

- cibler les collectivités comme pilotes pour interconnecter l'ensemble des acteurs
- partenariats à nouer entre collectivités et partenaires agricoles

Des animations « croisées » avec une coopération entre les différents acteurs (1+1=3) :

- Collectivité (coordination, pilotage général...);
- Chambres (expertise technique, conseil agricole...);
- Safer, « bio »... (relais spécialisés...);
- Acteurs complémentaires « filières » (coop, Industrie agro, distribution...).

Amélioration des pratiques sans garantie de pérennité

Investissements

Amélioration des pratiques

Bio, herbe, cultures bas intrants...

Changement de système

Foncier, filières

Changement de système & Pérennisation de ces mesures

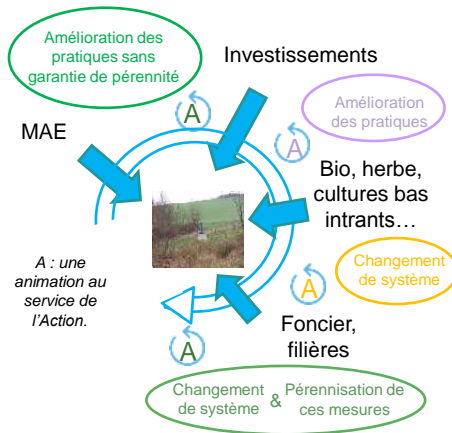
MAE

Collectivité

A : une animation au service de l'Action.

L'animation au 11^e programme

- **Levier incontournable** des politiques de l'Agence
- **Contexte financier et humain** qui oblige à poursuivre la **rénovation du dispositif** et à resserrer son **périmètre**



Préparation du 11^{ème} programme

Quelles actions en zones non agricoles ?

Un dispositif qui fonctionne bien ;

Qui a évalué depuis son démarrage pour se tourner vers l'accompagnement de projets globaux visant une évolution des pratiques et des aménagements...

Interdiction des pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017
⇒ **veiller à une bonne transition des collectivités vers le zéro pesticide**

Poursuivre l'accompagnement des gestionnaires d'espaces volontaires dans la mise en œuvre de solutions alternatives



Des propositions d'ajustement

Dispositif actuel Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAE/MAEC) parcellaire ou système :

- forte implication de l'agence pour un efficacité et une pérennité limitées
- Des contractualisations limitées, une perte de confiance dans le dispositif

QUELLE IMPLICATION DE L'AGENCE DANS LA SUITE DE CE DISPOSITIF ?

- Arrêt des MAEC « phyto » ;
- Poursuite soutien aux MAEC « herbe » sur les captages dégradés ;
- Poursuite soutien aux MAE conversion à l'AB sur les BV prioritaires et les captages dégradés.

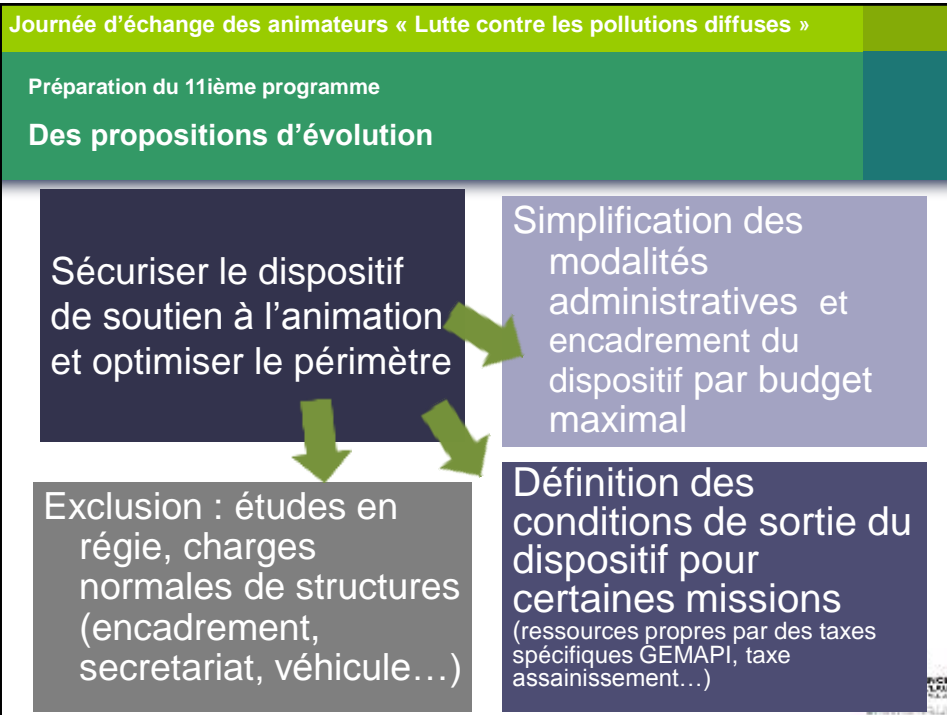
Des propositions d'évolution

Renforcer la lisibilité du dispositif de soutien à l'animation

- Recentrer sur les priorités du programme, clarification des responsabilités et des objectifs

- Rappel : reconduction des aides sous conditions (résultats obtenus, objectifs définis...)

- Recourir aux appels à projet sur les thématiques nouvelles (biodiversité, changement climatique...)



Journée d'échange des animateurs « Lutte contre les pollutions diffuses »

Préparation du 11ième programme

Et de nouvelles propositions de simplification

Dispositif actuel en Zones Non Agricoles :

Un très grand nombre de dossiers (malgré la notion de démarche globale ciblée comme clef d'entrée) impliquant un plan de charge important

DES PROPOSITIONS DE SIMPLIFICATION

Droit de **dépôt d'un seul dossier « global »** (suite à étude d'ensemble) par bénéficiaire sur la durée du programme